

CHRONIQUE DES LIVRES

Les « Aventures du roi Pausole », c'est un conte gai, satirique, comme les autres de ce genre. — Toute la justice — Satire et poème.

Les « Aventures du roi Pausole », c'est un conte gai, satirique, comme les autres de ce genre. — Toute la justice — Satire et poème.

Le roi Pausole... mon Dieu ! c'est l'idéal des rois qui ne s'embêtent pas et qui « embêtent » les moins possibles leurs sujets. Avec cela, aussi brave homme que bon garçon.

A la première ligne de ses « aventures », il est écrit : « Le roi Pausole rendait la justice... »

Il ne faut pas croire cependant que le roi Pausole fut un simple juge d'exception. Dans cette circonstance, il ne se contenta pas de grignoler des cerises avec une sensualité manifeste, il daigna « raisonner » quelque peu le mari mécontent. C'est ainsi qu'il lui dit :

« ... Mais elle ne te trompe pas, puis-je ? Quelle est partie... Sa franchise est irréprochable. Et pourquoi est-elle partie ? Sans doute parce qu'elle a trouvé quel-
« qu'un de supérieur à la personne par la
« Jeun sse, par la beauté, par le caractère,
« ou, qui sait, peut-être même par la for-
« tune. Tu admettes qu'une jeune fille
« puisse peser tous ces arguments le jour
« où elle prend époux. A plus forte raison
« quand elle est devenue femme et que
« l'expérience la conseille. »

Cette manière de raisonner est assurément d'un roi qui n'est pas le premier venu. Le roi Pausole aimait d'ailleurs ardemment la justice et la liberté... Il avait révoqué les lois de l'ancien régime, et de son royaume, prolongé vaguement la Gasconne du côté de la Méditerranée, à ces deux articles :

I. — Ne puis pas à ton voisin.
II. — Ceci bien compris, fais ce qu'il te plaît.

Certes, un puritain pourrait chercher chicane à ce prince pour ses mœurs, celles de ses trois cent soixante-cinq femmes et de sa fille, « la blanche Alin », mais tel ne sera pas le cas des lecteurs de ce livre si spirituel et si mordant. Ils passeront volontiers condamnation sur ce « point » qui est les trois quarts de l'œuvre... et qui est exposé d'une façon si amusante, si tentante !

En attendant les « Aventures du roi Pausole », la librairie Fasquelle nous a certainement donné le livre de prédilection tout désigné des immenses vacances.

« La Cina » par M. Pierre Bertrand. — Un roman et une Épopée — Le sang algérien.

La Cina nous est présentée par son auteur comme un « roman », et M. Pierre Bertrand a bien soin de nous prévenir que ce n'est qu'un roman.

« Les scènes que je décris, lit-on dans la préface, sont imaginaires comme toutes mes personnages sans exception. Car, me dit Mgr Puig n'existent pas plus que la Cina et Michel Botteri. D'ailleurs, l'idée de ce roman a été conçue bien avant les « centres »... »

Cela veut dire bien nettement qu'il est question de l'Algérie dans la Cina, et aussi de son état politique. Seulement, l'auteur ne prend pas parti ; il dégage sa responsabilité. Voilà qui est à merveille et prédispose, on ne peut mieux, à ouvrir son livre.

Heureux ceux qui céderont à cette tentation ! Car ils trouveront un pur et excellent roman de forme, de style, de couleur, et d'observation et d'intelligence et de raison.

Je le dis, comme je le pense, la Cina est un livre d'essence bien rare, où s'affirment et se dépensent avec une profusion inouïe toutes les qualités qui constituent la puissance, la grâce, le charme littéraire.

Roman ! Oui, sans doute ! C'est un roman fascinateur, emporté, grisant, captivant, s'il en fut. Dans l'idéal domaine pleuré par la fantaisie créatrice des écrivains « la Cina » peut avoir des rivalités par la beauté du visage et du corps, par la fougue des sens, par l'ascendant magique de l'âme... je ne lui connais pas de supérieure. Pour aimer, elle n'a de leçon à recevoir d'aucune héroïne célèbre des livres ou du théâtre, et elle peut en donner à toutes les femmes sans exception.

Mais la Cina n'est pas seulement l'intérêt de cette œuvre opulente, luxuriante, comme bien peu. A côté et au-dessus de ce roman, il y a le milieu dans lequel il évolue. Il a la lumière éblouissante, il y a le soleil souverain et toutes les incomparables splendeurs de l'Afrique décrite ici avec une sincérité toute frémissante en pleine ferveur d'émotion... et au-dessus de cela encore, il y a la mêlée, je veux dire tout le travail ethnologique, tout

le drame vital de l'Algérie contemporaine, qui est une révélation grandiose et formidable par laquelle il est impossible de ne pas se sentir ému et rému.

L'auteur, il l'avoue lui-même ou à peu de chose près, « a voulu faire non seulement un grand roman, mais un roman à sa propre expression... Lisez les pages qui terminent le « Conseil de Carthage... »

Dieu sait dans quelle majestueuse trépassée de pousse et d'or — et je vous mets au défi de penser qu'il n'y a pas réussi. (Paul Ollivier, éditeur.)

Les « Treize Jours d'Annette », par Armand Charpentier.

En parlant ici, l'an dernier, de la Petite Bohème, je signalais son auteur, M. Armand Charpentier, comme un des plus robustes et un des plus consciencieux représentants du naturalisme contemporain. J'ajoutais qu'il était peut-être à ce point, plus intriguant, en la Petite Bohème, procédait certainement du naturalisme le plus militant, accumulant comme à dessein des documents de vie, très bien observés, mais plutôt toute physiologique, entre lesquels la petite fleur du sentiment ne parvenait guère à trouver sa place.

M. Armand Charpentier qui est un écrivain des mieux doués, a-t-il tenu à nous montrer la souplesse de ses moyens, et qu'il était lui aussi, comme bien d'autres des plus qualifiés, capable d'évolution ? Je ne sais. En tout cas, il vient de publier avec les Treize Jours d'Annette, un petit roman qui est un petit chef-d'œuvre de grâce, de fraîcheur, — je ne dirai pas et pour cause, d'ingénuité, — mais où la fleur de la vie vient de parler à une place, que dis-je ?... toute la place, et le dernier mot.

Beaucoup de poésie, beaucoup d'humour, beaucoup de finesse donnent une tournure ravissante et un sel peu commun à cette idylle bien faite pour être lue à loisir par les jours qui viennent, sous les saules, au bord des sources. (Même éditeur.)

« L'Épopée du Roi », par V. Von Heidenstam.

Je me hâte de déclarer qu'il n'y a rien de séduisant ni dans le titre, ni dans le texte de cet ouvrage éminemment original, qui est le premier qui nous offre les éditions de la Revue (ancienne Revue des Revues). Le roi dont il s'agit n'a rien qui puisse blesser la susceptibilité républicaine. D'abord, il est mort depuis longtemps. Ensuite, c'est un roi étranger et un roi qui, bien qu'étant très absolu, a été glorifié par Voltaire. C'est Charles XII, dont la Suède raffole à présent autant qu'il l'a fait souffrir de son vivant.

On assure que ce phénomène, qui s'est produit souvent, et qu'on peut observer à l'œil nu, ailleurs qu'en Suède, est dû à l'influence de l'Épopée du Roi, où un écrivain de haut talent, Verner von Heidenstam, a évoqué avec une grande puissance de reconstitution et de « cristallisation » poétique, la jeunesse, les promesses, les aventures, les malheurs du vainqueur de Narva, du vaincu de Pultava.

Par ses intrinsèques qualités littéraires, et comme promoteur d'un mouvement d'opinion, ce livre s'impose à notre attention et il sera certainement très lu dans les très brillante et engageante traduction que nous en donne M. J. de Coussances.

Jacques GRANDCHAMP.

« A TRAVERS PARIS »

Quoi sont les pipes ? — M. Jolly, juge d'instruction est chargé d'une affaire d'escroquerie d-s plus véreuses.

M. le comte d'Alton, habitant le Maine-et-Loire, expédiait, il y a quelque temps, sept pipes d'alcool de 266 litres chacune à MM. J. S... et D... habitant Paris, qui les lui avaient commandées et payées d'avance.

Les pipes envoyées, M. le comte d'Alton ne fut pas surpris lorsque la région vint lui réclamer dix-huit mille francs de droits à percevoir sur ces sept pipes d'alcool.

Mais, dit-il, j'ai expédié ces fûts à MM. J. S... et D..., qui devaient acquitter les droits de régie.

Ces messieurs, lui répondit-on, soutiennent qu'ils ne savent pas où sont les sept pipes. Comme elles sont sorties de chez vous, vous êtes responsable des rois impayés.

M. le comte d'Alton fit une enquête : J. S... et D... qu'il alla voir, lui dirent que les pipes n'étaient pas pour eux, mais pour un M. L..., habitant Levallois. C'était lui qui les avait reçues.

M. L..., que M. d'Alton parvint à retrouver, affirma n'avoir jamais commandé d'alcool et n'en avoir jamais reçu.

L'expéditeur, pensant alors que J. S... et D... ne point payer, avait fait prendre les pipes d'alcool par un confrère et imaginé la fable de la disparition de ces fûts, déposa contre eux une plainte en escroquerie. Cette plainte a été suivie de l'arrestation des trois destinataires. Interrogés, hier, ils ont continué à soutenir qu'ils ne savaient pas où étaient passées les sept pipes d'alcool.

M. le comte d'Alton s'est porté partie civile et a chargé M. Frémiot de ses intérêts.

On croit que plusieurs autres personnes seront compromises, si toutefois le juge peut établir que le stratagème qu'aurait employé les inculpés pour ne point payer les droits de régie constitue une escroquerie au sens légal du mot.

L'erreur d'un pharmacien. — M. Aubry, juge d'instruction, a condamné hier, l'autopsie du cadavre du petit Charles Boyon, âgé de dix ans et demi, mort empoisonné par une potion.

On se souvient que cet enfant étant tombé malade, son père, employé de banque, 67, boulevard Ornano, envoya chercher un médecin qui prescrivit une potion

et des cataplasmes arrosés d'alcool à 40° et de laudanum chloroformé.

Le pharmacien qui prépara ces deux remèdes colla par erreur l'étiquette de la potion sur la bouteille contenant la solution destinée aux cataplasmes.

Le père, trompé par l'étiquette indiquant, eût dit boire à l'enfant la préparation alcoolisée et chloroformée au lieu de la potion.

Le pauvre petit, malgré les soins dont il fut entouré, mourut empoisonné après d'atroces souffrances.

Le père ne voulut pas d'abord déposer plainte contre le pharmacien ; il s'opposa même à l'autopsie du cadavre. Sa femme était sur le point d'être mère et il ne voulait pas augmenter son chagrin par cette lugubre opération.

Mme Boyon étant aujourd'hui rétablie, le père a consenti à l'autopsie. Elle sera faite à la Morgue par le docteur Socquet. En prévision du consentement de M. Boyon, le petit cadavre fut mis dans un sac en papier, et enveloppé en caoutchouc. Il sera donc parfaitement conservé.

Le drame de Pavanne Henri-Martin.

Le meurtrier de Mme Kolb est, on le sait, à peu près rétabli. Aussi, hier, M. Larcher, juge d'instruction, a-t-il pu le faire conduire dans l'appartement de sa victime, avenue Henri-Martin.

Là, en présence de M. Frédéric Allain, avocat de l'inculpé, le magistrat a demandé à Gilmore des explications sur la façon dont il avait pénétré dans l'appartement.

Le meurtrier a maintenu sa première version, à savoir : que l'inculpé Wilson lui avait ouvert la porte avec une clef en sa possession.

Puis, sur la demande du juge, Gilmore s'est placé derrière la chaudière-bain, endroit où il prétend s'être dissimulé et a indiqué le trajet qu'il avait parcouru dans l'appartement avant de frapper sa victime.

A la suite de cette reconstitution des préliminaires du crime, M. Larcher a entendu une dame O'Connor, amie de Mme Kolb, qui n'a apporté aucun élément nouveau à l'affaire et la patronne du bar de la rue du Helder.

La victime fréquentait cet établissement et on avait cru, un moment, que l'assassin avait dû la rencontrer dans cet établissement.

Le témoin, auquel Gilmore a été présenté, ne l'a pas reconnu pour un client, même occasionnel, de son bar.

Il ne restait plus alors au magistrat qu'à faire subir à l'inculpé l'interrogatoire définitif et à le renvoyer à la prison de la Santé.

C'est ce qu'il a fait. L'instruction de ce drame peut donc être considérée comme terminée. Le dossier va être communiqué au parquet.

Cambrioleurs pincés et punis.

Voici deux cambrioleurs qui — espérons-le — seront guéris pour un bon moment de l'envie de dévaliser les logements des habitants de la capitale. Si tout va bien, ils seront envoyés à la prison de la Santé.

Après avoir rangé son établi, un garçon boucher, Alfred Ceiliet, âgé de vingt-sept ans, dit l'idée, vers deux heures de l'après-midi, de monter dans la chambre, où se trouvait, au cinquième étage, 36, boulevard de Montparnasse.

Mais au moment où il allait introduire la clef dans la serrure, il constata avec stupeur que la porte était ouverte et soigneusement poussée contre le chambranle.

Sans hésiter, il entra et aperçut deux jeunes gens qui, névrosés, enfilèrent les vêtements qu'ils portaient. « M. le comte d'Alton », dit-il, « j'ai vu les deux garnements hier, ils m'ont dit qu'ils étaient sur la défensive et de chercher à prendre la fuite, le garçon boucher tira son couteau et l'enfonça dans le bras droit du premier, un nommé Henri Renaud, âgé de dix-neuf ans, demeurant 20, rue Desdés, puis l'enfonça dans la cuisse droite du second, Georges Gervos, âgé de vingt ans, demeurant 19, rue de la Sablière.

Sans se préoccuper des cris de douleur poussés par les deux jeunes gens, Alfred Ceiliet ferma la porte derrière lui et descendit, prévenir les gardiens de la paix qui furent transportés dans leurs bras les deux cambrioleurs.

Ces deux individus, qui ont reçu un châtiement peut-être un peu dur mais cependant mérité, ont été mis à la disposition de M. Raynaud, commissaire de police.

Evadé de Biri. — Le 22 septembre 1899, un individu nommé Georges Pontier, âgé de vingt-cinq ans, était condamné par le conseil de guerre de Tunis à cinq ans de travaux publics pour vol et abandon de son poste. Il fut écroué au pénitencier de Soukharas ; mais, le 30 juillet de l'année dernière, trompant la vigilance de ses gardiens, il s'évadait de l'atelier de discipline et, à la faveur d'un déguisement, il gagna le port de Bône et s'embarqua pour la France. Georges Pontier, qui habitait à Paris dans un hôtel situé au n° 35 de la rue de Meaux, sous le nom de Pembouf, charretier, a été arrêté hier matin par des agents de la Sûreté qui l'ont conduit chez M. Demarquet, commissaire de police du quartier de la Villette. Le magistrat l'a mis à la disposition de l'autorité militaire.

Vois dans les abattoirs. — Depuis quelques temps, les passages des divers échaudoirs aux abattoirs de la Villette étaient victimes de vols de la part d'individus que la plus étroite surveillance n'était pas parvenue jusqu'ici à faire découvrir.

grâce à la complicité tacite de quelques individus employés aux abattoirs, se livrant en bouvier et en compagnie de deux inspecteurs de la Sûreté, demeurés dissimulés derrière les échaudoirs jusqu'à trois heures — à demie du matin.

Ils eurent la chance de surprendre en flagrant délit trois individus au moment où ils dérobaient, l'un un mouton entier, le second la moitié d'un veau et le troisième un cuisol de bœuf.

Ces individus nommés Georges Gilbert, Edouard Benzin, garçon boucher, âgé de trente et un ans, demeurant rue de l'Argonne ; Jean David, dix-sept ans, camionneur, de Jeanne rue de Flandre, et Paul H nry, vingt-sept ans, tripiier, demeurant 39, rue de Solferino à Aubervilliers, ont été, après interrogatoire, écroués au Dépôt.

Comptable infidèle. — Samedi dernier, M. Billaut, caissier chez M. Chateau, manufacturier, 27, rue des Jeuneurs, chassait un des employés nommé Henri Girard, âgé de vingt-trois ans, de porter à la poste une lettre contenant un billet de mille francs et adressée à Mme Lehman, directrice d'un atelier de province de la maison Chateau.

Lundi matin, M. Billaut reçut une lettre de Mme Lehman lui annonçant que l'enlèvement de la banque, et une lettre de Henri Girard dans laquelle celui-ci lui déclarait être résolu à se suicider. Il pria le caissier de vouloir bien faire remettre à ses parents les vingt-quatre francs cinquante qui lui restaient à toucher sur ses appointements. M. Billaut porta plainte contre le jeune homme.

L'enquête à laquelle a procédé M. Landel, commissaire de police, a établi que Henri Girard n'était rentré chez ses parents, 8, rue du Poin, qu'après s'être débarrassé de ses vêtements du dimanche et qu'il était parti pour une destination inconnue avec une jeune fille de vingt ans dont les parents habitaient rue Saint-Denis.

Le couple est activement recherché.

COULISSES & FOYERS

UN FAIT PAR JOUR

Les recettes de nos théâtres du 4 mars 1900 au 28 février que notre confrère Delia a publiées à quelques jours, nous ont prouvé que cette année, grâce à l'Exposition, nos spectacles avaient fait beaucoup d'argent.

Malheureusement, si les années se suivent, elles ne se ressemblent pas souvent, car, depuis le mois de mars, on ne parle que de la crise des théâtres et, à part les Variétés qui ont eu la chance d'avoir la Veine, les autres théâtres n'ont pas été heureux. L'année dernière, les spectacles singuliers, qui tout en étant pas chers pour les intéressés, ont beaucoup amusé la foule.

Voilà d'abord M. de Lagoanère qui, propriétaire du bal de la Renaissance jusqu'à fin août, nous a prouvé qu'une porte peut être ouverte et fermée. Il jouait une comédie quelques soirs... puis il ferma. Il reprenait un vieux vaudeville... il le fermait ; il donnait une comédie bouffe... quatre jours après il l'arrêtait ; il montait un drame bonapartiste qu'il ne jouait que quatre fois... encore une fermeture. Enfin, de grandes affiches annonçant la reprise de M. de Lagoanère, une bonne opérette jouée par Mme Simon-Girard et M. Huguenet.

Ah ! cette fois, on se dit qu'avec le concours de ces deux étoiles, le succès est certain. En voilà pour tout l'été !

Arrive-t-il ? On joue... une fois ; cette première n'a pas de seconde, et l'on ferme... Enore... Mais alors pour de bon.

Aux Folies-Dramatiques, M. Delasalle achète soi-disant le bail. Il engage des artistes, il monte une pièce à spectacle, il convoque la presse à une répétition générale payante... Douze jours après, il ferme, malgré les tambours et les trompettes du « Drapeau », oubliant de solder son personnel.

Plus fort que ça ! comme disait le bossu Chabannais dans les Chevaliers du Pince-Nez. M. Romani, basse chantante et artiste du Châtelet, loue le théâtre de la République avec l'intention d'en faire un Opéra populaire ; il verse 12,500 francs aux propriétaires, à valoir sur les loyers à venir.

Cet impresario nouveau s'installe majestueusement dans le cabinet directorial, où il se tient tous les jours de une heure à cinq, recevant tous ceux qui désirent lui offrir ses services : peintres en décors, costumiers, ouvreuses et artistes lyriques de tous les départements. Il donne sérieusement des auditions, il discute les appointements des chanteurs qui ont en lui la plus haute confiance ; il fait annoncer dans plusieurs grands journaux un programme magnifique.

On dit cette fois que l'Opéra populaire va prouver dans des mains habiles qu'il peut réussir à Paris. On assure que M. Romani dispose de 300,000 francs. Un ex-ténor de province, M. Carrière, prétend même les avoir vus en bons billets de banque.

Et puis, du jour au lendemain, on apprend toujours, par mon ami Delia, pour qui les théâtres n'ont pas de secrets, que M. Romani se retire et que M. Victor Sylvestre abandonne à Abel Devaillat les Folies-Dramatiques et prend le grand théâtre du Château-d'Eau.

M. Victor Sylvestre, que nous avons connu directeur de la Renaissance et des Folies-Dramatiques, malgré quelques succès, jusqu'à présent n'a pas réussi.

Cependant nous sommes trop juste pour se reconnaître que ce directeur, souvent malheureux, est un véritable homme de théâtre, excellent administrateur, agent d'affaires roublard, metteur en scène habile, bon musicien et homme de goût.

M. Sylvestre a donc toutes les qualités de l'impresario qui réussit. Pourquoi n'a-t-il jamais pu réussir ? On le demande à M. Victor Sylvestre. Quel genre jouera-t-il à ce théâtre qui se cache si bêtement derrière les Magasins réunis ? L'Opéra ?

Sylvestre est trop malin pour se faire des illusions. L'opérette à spectacle, sans doute, comme à la Gaité. J'apprends justement qu'il est question de

reprandre sur cette vaste scène la Fauvette du Temple, que Debruyère a eu tort de laisser échapper.

Alors, adieu le drame !... Vive la musique !... Les compositeurs désespérés de la disette des scènes lyriques, vont reprendre courage.

Donc, on va rechanter au théâtre du Château-d'Eau. Souhaitons que les actionnaires ne dansent pas et que nous puissions dire, comme Mazarin :

« Puisqu'ils chantent, ils paieront ! »

A. LEMONNIER.

AU JOUR LE JOUR

Aujourd'hui. — Au Conservatoire, à une heure, pour les examens de fin d'année, concours à huis clos d'orgue.

A l'Opéra-Comique, à trois heures, répétition générale du *Legataire universel*, opéra bouffe, en trois actes, d'après Coquard, livret de J. Adenis et M. Bonnemère, musique de M. Pfeiffer.

Ce soir. — A l'Opéra, 8 h. — Les *Huguenots*. — A la Comédie-Française, 8 h. 1/4. — *Parti*.

A l'Opéra-Comique, 8 h. 1/4. — *Mireille*. — A la Porte Saint-Martin, 8 h. 1/4. — Première représentation (reprise) de *Le Crime de l'Oncle Tom*.

Distribution : M. Bird, Harris, Georges, Haley, Shelby, Bengali, Philomène, Tom, Elisa, Mme Bird, Donat, Chloé, Henri.

Les matinées de dimanche prochain : Châtelet, 2 h. — *Le Tour du monde en 80 jours*.

Ambigu, 2 h. — *Roger la Honte*. — Théâtre Cluny, 2 h. — *Les Provinciales* à Paris.

Sans lui ! un acte en prose de M. Marcel Girette qui avait été reçu à corrections il y a quelques semaines par le Comité de lecture de la Comédie-Française, a été réentendu et reçu à l'unanimité.

M. Gémier a reçu, pour être représenté au théâtre de la Renaissance, dans le courant de mars prochain, *Arlequin roi*, pièce en cinq actes de M. Rodolphe Lothar, traédie et adaptée pour la scène française par M. Robert de Machiels.

Le succès d'*Arlequin roi*, est légendaire dans les pays d'Outre-Rhin.

Le soir de la réouverture des Variétés, le 15 septembre, la reprise de la *Veine* sera précédée du *Beau Narcisse*, un acte qui fut créé il y a quarante ans sur cette scène par José Dupuis, et qui servira de débuts au fils du regrettable comédien.

La réouverture des Bouffes-Parisiens, sous la nouvelle direction de M. André Lenka, se fera avec une comédie en quatre actes de M. Pierre Valdagne. Titre : *L'Amour du prochain*.

Au Gymnase : En même temps que *Marionne*, de Mme J. Marni qui, après la reprise de l'*Abbé Constantin*, s'a la première nouveauté de l'année, passera *Hernance* à la vertu, comédie en deux actes, de MM. Claude Roland et André de Lorde.

Les recettes du premier semestre de la Comédie-Française ont été particulièrement brillantes. Elles accusent une augmentation de trois cent mille francs sur celles de l'an dernier. Elles ont atteint un total de 1,331,345 fr. 20 c., alors qu'en 1900, années de l'Exposition, elles furent de 1,081,317 fr. 75 c.

Et on dit que le théâtre traverse une crise !

MM. Paul Gavault et Georges Berr viennent de terminer une comédie-vaudeville en trois actes, intitulée *l'Inconnu*, qui sera représentée au théâtre du Palais Royal dans le courant de la prochaine saison.

Les représentations annuelles du théâtre du Peuple à Bussang (Vosges), auront lieu les 18 et 25 août et le 1^{er} septembre.

L'œuvre nouvelle sera une comédie en trois actes, *C'est le Vent*, alternant avec une tragédie historique de M. Maurice Pottecher, *l'Héritage* jouée l'an dernier et reprise cette année gratuitement.

M. Antoine a promis d'apporter son concours à l'une de ces représentations. Il ira le 18 août jouer avec sa troupe *Poils de Carotte* de M. Jules Renard.

Au surplus, voici comment les programmes ont été arrêtés : dimanche 18 août, *Poils de Carotte* et *l'Héritage* ; 25 août, *C'est le Vent*, première représentation ; 1^{er} septembre, *l'Héritage* (spectacle gratuit).

Voici les résultats du concours à huis-clos d'accompagnement de piano pour les examens de fin d'année du Conservatoire : Professeur : M. Paul Vidal.

Jury : MM. Théodor Dubois, président ; Ch. Lefebvre, A. Lavignac, Samuel Rousseau, Georges Marty, Lucien Hillemaier, Gabriel Pierné, Francis Thomé, André Wormser, membres ; Fernand Bourgeat, secrétaire.

Elèves hommes. — 1^{er} prix, MM. Caplet et Chadeigne ; 2^e prix, M. Estly ; 1^{er} accessit, M. Wagner.

Carnet du Fonctionnaire

Postes vacantes.

Justice. — Procureur général près la Cour de cassation, Juges suppléants à Poix, Blois, Neuchâtel ; Juges de paix à Videssac (Ariège), Sain-More-Bégles (Mayenne), Grignan (Drôme), Agriculture. — Garde général des eaux et forêts à Ambulieu (Ain). — Instruction publique. — Institutur à Baux (Ardennes).

Marine. — Commissaire de marine à Concarneau (Finistère), Garde maritime de deuxième classe à la Boute (Saint-Inférieur). Colonies. — Médecin de colonisation à Lavergne (Algérie).

Postes et télégraphes. — Rédacteur à la division des postes et télégraphes du Clermont-Ferrand ; Facteur rural à La Souterraine (Creuse). Travaux publics. — Chef de gare à Saint-Gerand-le-Puy (Allier).

Finances. — Percepteur à Etréville (Eure) ; Receveur d'enregistrement de 3^e classe à La Ferté-Alais (Seine-et-Oise) ; Contrôleur de 3^e classe à Saint-Flour ; Fondateur de la trésorerie générale de la Marne ; Receveur d'enregistrement à Bohain (Aisne) ; Surintendant des contributions indirectes dans l'Ariège ; Surintendant à la direction d'Auxerre ; Contrôleur (service des boissons) à Chauny (Aisne).

Commissaires de direction des contributions indirectes à Tulle ; Surintendants d'enregistrement à Sarlat, Bordeaux, Saint-Lô. Douanes. — Surintendant à Nantes, à Bastia, Brigadiers à la direction de Brest, de Rouen, de Bordeaux, de Lille.

Concours. — Le concours d'admission à l'école typographique professionnelle Gutenberg au Palais le 20 juillet, à huit heures du matin, 77, rue Denfert-Rochereau. La liste d'inscription pour l'admission dans une des écoles annexes de médecine navale de Brest, Rochefort ou Toulon sera ouverte le 15 septembre prochain et close le 1^{er} octobre suivant.

UN IMPORTANT TMOIGNAGE

L'eau minérale de Pioulet est le ne. plus ultra des eaux minérales de table connues ; sa pureté cristalline, son goût exquis et son efficacité certaine dans la plupart des affections signalées proclament hautement sa supériorité. Procureur : M. le docteur parlet. Dépôt : 45, rue Cambon, Paris ; en bonbonnes, 25, boulevard Haussmann.

LAIT MATERNISÉ DE LA FERME

Pour faire un civet, prenez un lièvre ; pour faire une bonne salade, une bonne salade ne se ne que de la pure huile d'olive de l'UNION DES PROPRIÉTAIRES DE NICE, 10, avenue de l'Opéra, à Paris, ou 7, place Delfy, à Nice.

PARIS-BERLIN : La Vie au Grand Air d'aujourd'hui publie 16 pages de photographies.

LES INSECTES

On se rappelle les superbes planches